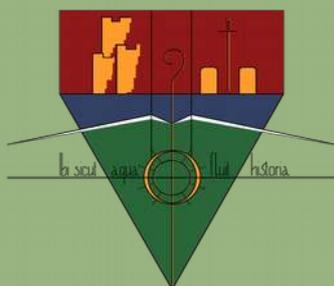




Septembre 2018



Mairie

8 rue du Bout de
Banville

Téléphone :
02 31 37 94 69

Fax :
02 31 97 08 60

Adresse mail :
mairiedereviers@wanadoo.fr

Site :
www.reviers.fr

Bulletin Municipal



Les territoires

Nous avons intégré la Communauté de Communes de Cœur de Nacre depuis 20 mois maintenant et nous nous en réjouissons. Cependant, les pressions politiques et préfectorales restent fortes pour que cette communauté rejoigne celle de Caen la Mer, pour que les communes se rassemblent en communes nouvelles ...

Ces incertitudes sur l'avenir des territoires et leurs découpages, le manque de visibilité sur ce qui peut advenir de nos communes rurales d'ici 2020 rendent difficile l'élaboration de projets à moyen et long termes tant au niveau de la CDC qu'au niveau communal.

À l'intérieur de Cœur de Nacre, les discussions se poursuivent autour de l'enlèvement des ordures ménagères. L'abandon de la Redevance Incitative (R.I.) est acté et le débat se déplace sur la mise en place d'une TEOMI (Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative), taxe calculée en partie sur la valeur locative de l'habitation et en partie, pour la dimension incitative, sur les déchets ultimes produits.

Malheureusement la CDC maintient que l'appréciation de la quantité de déchets ultimes produits par chacun doit être évaluée à partir du nombre de présentations du bac à la levée et non à partir du volume ou du poids de déchets produits.

Les Revitais vont être dotés de bacs pucés comptabilisant le nombre de levées pour le 1^{er} janvier 2019, comme toutes les autres communes de Cœur de Nacre.



École

Les enfants de Reviers sont scolarisés à l'école de Reviers/Fontaine-Henry grâce à une convention signée avec la communauté de communes Seules Terre et Mer.

Malgré des effectifs stables, l'inspection académique avait décidé la fermeture d'une classe élémentaire pour la rentrée 2018. Les élus, les parents d'élèves et les enseignants se sont mobilisés pour conserver cette classe, Le jour de la rentrée scolaire, tous les élèves étaient présents, soit un effectif de 135 enfants. Après comptage, cette classe a pu être maintenue au soulagement de tous.

Budgets de la Commune

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion présentés par le percepteur (depuis la fermeture de la trésorerie de Courseulles sur Mer, nous dépendons de la trésorerie de Ouistreham).

Commune :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 202 420.88€ avec un total de dépenses de fonctionnement de 301 833.25€

- Résultat de clôture de la section d'investissement : déficit de 54 580.95€ pour un investissement réalisé de 188 250.61€

Ce qui représente un résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2017 excédentaire de 149 839.93€

Assainissement :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 14 799.14€ avec un total de dépenses de fonctionnement de 62 529.22€

- Résultat de clôture de la section d'investissement : excédent de 49.74€ pour un investissement réalisé de 55 834.95€

Ce qui représente un résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2017 excédentaire de 14 848.88€

CCAS :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent de 42 644.16€ avec un total de dépenses de fonctionnement de 28 238.19€

- Résultat de clôture de la section d'investissement : excédent de 13 186.88€ pour un investissement réalisé de 17 751.88€

Ce qui représente un résultat de clôture cumulé pour l'exercice 2017 excédentaire de 55 831.04€





Taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation entrée en vigueur en janvier dernier vise à supprimer cet impôt pour 80 % des contribuables. Une première baisse fixée à 30 % est prévue dès cet automne.

Le Président de la République affirme que l'état prendra en charge la baisse des recettes fiscales des collectivités et remboursera les communes.

La taxe d'habitation est calculée en multipliant la valeur locative nette du bien immobilier par le taux d'imposition déterminé par les collectivités territoriales.

Ce taux est revu chaque année par la commune. Qu'en sera-t-il de la compensation nationale dans les années à venir si la commune devait le modifier à la hausse ? Suivra-telle cette hausse ou la commune devra-t-elle trouver d'autres financements compensatoires ?



Réalisations et travaux en cours

Les trottoirs au Clos d'Orlieu, rue des Coutures et rue des Moulins ont été refaits et les stationnements réaménagés.

Il faut savoir que les places de stationnement sur les voies publiques ne sont pas des places privées affectées à l'habitation la plus proche, mais des places publiques où chacun peut laisser sa voiture stationner. Les trottoirs sont réservés aux piétons.



L'aménagement et la sécurisation de la rue du Bout de Banville est en cours, les travaux de la Grande Rue vont suivre.

Les perturbations de la circulation dues à ces travaux ont permis d'assister à quelques scènes d'intolérance et de passage en force déplorables. Espérons que la courtoisie et le savoir-vivre seront de retour pour la suite des travaux.



Par délibération, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un terrain rue des Jardins dans le but d'y créer un parking pour compenser notamment la suppression du stationnement Grande Rue.



Le lotissement du Closet est en cours de viabilisation. Les parcelles seront mises en vente prochainement.

Une aire de jeux pour les enfants de 2 à 7 ans est créée en face de la mairie dans le jardin dit du presbytère. Merci à nos deux employés municipaux qui ont fait diligence pour que ce jardin ouvre avec les beaux jours.



Évolution du Plan Local d'Urbanisme

Le 27 octobre 2017, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une révision allégée du PLU.

Dans ce cadre un cahier de concertation est mis à disposition à la mairie et une réunion d'information est programmée le 27 septembre à 17h à la mairie.

Plus de détails sur www.reviers.fr

Les inondations

Reviers n'a pas souffert des intempéries du printemps comme d'autres communes du Calvados.

Cependant le Douet et la Mue ont débordé. Les marais, quelques prés et des jardins maraîchers ont été inondés plus que de coutume. La Mue est sortie de son lit pour s'écouler rue des Moulins.

Les pluies importantes ne suffisent pas à expliquer ces débordements qui mettent en péril la faune et la flore, menacent certains arbres de déracinement ou de mort prochaine et auraient pu mettre à mal des habitations.

Le manque d'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains et les modifications sauvages imposées aux berges par certains en sont en grande partie responsables.

« chaque propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau, le long de sa propriété afin de maintenir **dans son profil** le cours d'eau, permettant ainsi de **garantir un écoulement naturel** et de contribuer à son bon état écologique. » *extrait de l'arrêté préfectoral permanent d'entretien régulier des cours d'eau.*

Le maire a fait procéder à la réfection des berges et du lit de la Mue et du Douet sur les parties communales. Le maire ou la collectivité en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à l'issue des délais fixés aux propriétaires peut faire exécuter d'office les travaux en retard aux frais des retardataires.

Re compteurs Linky

Enedis procède actuellement au remplacement des compteurs électriques par les compteurs Linky.

Certains particuliers acceptent ce nouveau compteur, d'autres pas. Si Enedis utilise une communication moins agressive pour le faire adopter, les questions soulevées sur son utilité et sa sécurité demeurent.

Le tribunal de Caen a rendu son jugement sur la délibération du Conseil Municipal s'opposant au remplacement des compteurs dans les bâtiments communaux. Il donne raison au préfet et prononce l'annulation de cette délibération. Il semble qu'un maire et son conseil municipal, bien qu'élus par la population, aient peu de pouvoir face à un préfet et aux intérêts des lobbies. Nous avons deux mois pour un éventuel appel.

Vous trouverez, jointes à ce bulletin, des précisions sous forme de questions/réponses au sujet de ce compteur et vous pouvez consulter le dossier complet, élaboré par Jean Gautier, sur le site de la mairie.





Vie locale et festivités

Les z'Amuzikas sont revenus animer la fête des voisins et de l'été. Ils nous ont fait le plaisir d'être accompagnés par le groupe le Contrethaon. Un bon moment de rencontres et de musique.



Côté association : Pleine Vie reprend ses activités en septembre : relaxation, gym tonic, zumba.



Les couturières et les peintres ont déménagé pour s'installer dans le préfabriqué derrière l'école afin de laisser la place à un nouveau commerce : location de costumes, Florosanne, 6 rue de l'Église.



« Le projet *Reviers, Album de Village* poursuit son petit bonhomme de chemin. L'équipe en charge de ce projet est heureuse de compter actuellement 136 clichés de Revitais. Au vu de l'engouement qu'il semble susciter au sein de notre village, nous espérons atteindre les 200 portraits.

Tout d'abord nous vous remercions de l'accueil que vous nous réservez à chaque fois. Le vécu par notre équipe est un vrai plaisir



Nous devrions ainsi pour l'exposition de 2019 réunir une belle galerie représentative des habitants de notre village. Celle-ci à coup sûr constituera pour nos enfants et les générations futures un précieux témoignage de la vie de Reviers et des Revitais.



Dans cette dynamique nous invitons celles et ceux qui ne figurent pas encore dans cette galerie à s'associer à ce projet en nous sollicitant pour enrichir encore davantage cette grande fresque revitaise. «



Patrick Drancey

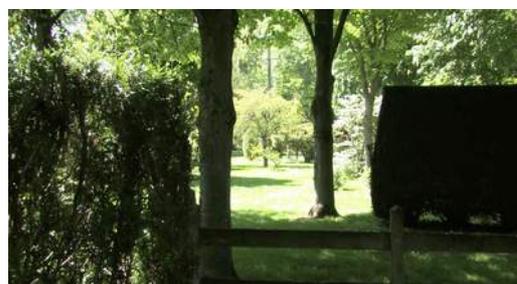
Contacts : Patrick Drancey : 02 31 96 53 29

Luc Doudet : 02 31 37 10 48

Marie Huyghe-Boulet : 02 3137 93 34



À voir ou revoir sur le site de la mairie de Reviers, la vidéo réalisée par Philippe Wursteisen, *Nos vieilles pierres devenues*





Jeunes talents

Milena au sport-études tennis de Caen

« Après avoir fait ses débuts au Tennis Club de Caen, en février dernier, Milena TIMOTIJEVIC, 11 ans, s'est vue proposer par ce club d'intégrer pour la rentrée scolaire 2018/2019 son programme d'horaires aménagés sport-études, en partenariat avec le collège Pasteur de Caen.

Ainsi, dès septembre 2018, elle rentrera en classe de 5^e aménagée de ce collège et pratiquera 4 matins par semaine 1h45 de tennis, avant d'entrer en classe.

Compétitrice depuis l'âge de 6 ans, elle a atteint le classement de 30/4 cet été, notamment suite à sa victoire incroyable lors d'un match où, après avoir remporté le premier set 7-6, puis été menée 0-5 dans le deuxième, elle remontera à 6-6 mais perdra finalement 6-7 au tie-break, après avoir eu plusieurs balles de match, elle finira par l'emporter 7-6/6-7/7-5, après 3h20 de match !!, alors qu'elle était menée 2-5 dans le troisième et dernier set !

Souhaitons-lui bonne chance et de bien progresser encore grâce à son futur entraînement de haut niveau.

Tous les messages d'encouragement (et les sponsors) sont les bienvenus :

Milena TIMOTIJEVIC

3 route des Marais

14470 REVIERS

ou à l'adresse de la mairie mairiedereviers@wanadoo.fr qui fera suivre.»

Daniel Timotijevic.



Cyprien, champion au tir à l'arc

Le 31 janvier, Cyprien Clochard, catégorie benjamin arc classique, s'impose au championnat départemental de tir à l'arc en salle jeune 2 x18 m avec 516 points, battant son propre record. Il devient champion du Calvados.

En avril, il reçoit en équipe le trophée des Arcades.

Le 14 février il remporte le titre de champion de Normandie, mené 4/2 en finale des duels, il gagne finalement 6/4.

Rendez-vous

- Bourse aux vêtements de l'association Pleine Vie :
dimanche 14 octobre.
- Foire aux jouets de l'association Pleine Vie :
dimanche 4 novembre
- Lecture publique par l'association Marque page,
Rire ou sourire, il faut choisir : *jeudi 15 novembre à 19h*
- Beaujolais nouveau offert par la mairie :
vendredi 16 novembre
- Repas des aînés :
samedi 19 janvier 2019
- La chorale Voici Voix :
vendredi 1^{er} février 2019
- Loto de l'association Pleine Vie :
dimanche 24 février 2019
- L'ensemble vocal EsperaCanto :
samedi 22 juin 2019

et sans doute Le Trio Helios, le groupe Neuf de Choeur.

Prochaine commande groupée de fuel : fin septembre.





Naissances

Baptême civil Mariages

Pacs

Décès

Rappels

- Les modifications d'habitations sont soumises à une déclaration préalable à la mairie
- Toute pose d'échafaudage, tout forage et travail sur voirie doivent être déclarés en mairie
- Ordures ménagères : ne laissez pas les bacs sur les bords de route ou sur les trottoirs après le passage du camion de ramassage. Les sacs jaunes sont à déposer à côté des bacs.
- Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures à côté des containers situés sur le terrain de boules sous peine de poursuites. Une déchetterie est à votre disposition route de Reviers à Courseulles.
- Horaire de tontes de pelouse, d'utilisation de tailles haies... :
jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
samedis : 9h-12h et 15h-19h
dimanches et jours fériés : 10h-12h
- Les feux sont interdits
- Les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur animal sont passibles d'une amende de première catégorie (35 à 68 €).

L'arrivée d'une ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique - la voie publique signifiant l'espace public) devrait aider au respect des règles de la vie en commun, comme le garde-champêtre d'antan.

État civil juin 2017 / août 2018

Martin Lemarié 06/06/2017
Capucine Rencurel 14/06/2017
Eline Touzard 27/06/2017
Henda Baradji Duval 26/10/2017
Louis Lecarpentier 14/12/2017
Aaron Trihan 20/12/2017
Alice Dalibert 06/01/2018
Manon Marie 17/01/2018
Constance Champagneur 16/02/2018
Léo Laligant Deraine 30/04/2018
Marcelo Marguerie 01/06/2018
Liam Vandebosshe 21/06/2018
Alice Rencurel 29/08/2018

Rose et Maélys Marie Gabriel

Gourhan Benoît et Surillet Isabelle 14/07/2017
Bin Jean et Gouel Laetitia 26/08/2017
Lecarpentier Aurélien et Sarah Lebas 16/06/2018
Lemarié Benjamin et Guiguet Aurélie 18/08/2018
Fontaine Arnaud et Raout Corinne

Touzard Emmanuel et Hue-David Mathilde 21/11/2017

Renouf Andrée 15/08/2017
Boscher Michel 26/08/2017
Renouf Claude 23/10/2017
Lemanissier Simone 05/11/2017
Poulet Yvette 16/12/2017
May Marie-Joelle 25/02/2018
Le Gars Laurent 30/05/2018
Lemoine Armand 07/08/2018

La résidence
Lechesne
et la mairie,
toute une histoire



Photo montage Luc Doudet

Monsieur Le Chêne, riche négociant, meurt à Paris Mont Rouge le 13 décembre 1866. Sans héritier direct, il a fait de Reviers son légataire universel par un testament olographe en date du 3 juin 1864, confirmé par un codicille daté du 1^{er} juillet 1865.

Mais ceci à condition que la commune utilise ce legs (environ 80 000 francs) pour acheter ou faire bâtir un bâtiment dans le but d'héberger les indigents malades de la commune et leur fournir vivres et soins, et, condition *sine qua non*, que cet hospice-hôpital porte le nom d'Asile Le Chêne.

Le 2 avril 1869 « le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'acquisition d'un terrain propre à bâtir un hospice-hôpital dit Asile Lechêne ».

Le terrain, sis au Clos d'Orlieu, est acheté au Comte d'Anisy pour la somme de 50 francs la perche (1 perche vaut 42,2 m²).

Le 15 mai 1872 le Conseil Municipal « approuve les plans et devis pour la construction de l'asile ».

L'établissement comprend un corps principal et deux ailes avec jardins, cours, prés et champs.

La construction du bâtiment débute en 1876.

La direction de l'asile est confiée aux religieuses de Notre Dame de la Charité de Lisieux sous le contrôle de la commission administrative du bureau de bienfaisance.

Petite histoire : le 11 mars 1889, une partie du conseil conteste la décision de construire une étable qui « est inopportune et distrait de sa destinée des fonds qui selon le vœu du donateur doivent être donnés aux indigents de la commune ». Le conseil estime aussi qu'il n'a pas assez pour nourrir une vache.

Mais il y aura bien une vache à l'asile Lechêne, elle sera fournie par la supérieure de la communauté de Lisieux puis acquise par l'asile le 16 mai 1894 pour une valeur de 300 francs.

L'asile ferme en 1941. La feld gendarmerie allemande a réquisitionné les locaux. Après la libération, les bâtiments sont utilisés pour une colonie de vacances.

En 1957, le bureau d'aide sociale fait don à la commune du jardin de l'asile pour la construction du groupe scolaire et de la mairie (locaux occupés actuellement par l'école maternelle).

En 1972, l'asile est transformé en logements locatifs, prioritairement réservés aux personnes âgées et aux jeunes de la communes. Rénovés depuis, ils restent propriété du CCAS.

La mairie actuelle s'installe dans l'aile centrale en 1996.

Sources : archives départementales, écrit de Mr Serge Osouf, maire-adjoint de Reviers avril 1989, *Énigmatique Reviers* de l'abbé Jean Marie, *Monographie* de Constant Auguste Pagny, instituteur à Reviers



Pose de la vitre de l'actuelle
mairie